

DECISION

Portant approbation du renouvellement et des modifications de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de Ressources Autisme Midi-Pyrénées

**La Directrice générale de
L'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées**

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu la loi n° 2011-9940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Madame Monique CAVALIER, en qualité de Directrice Générale de l' Agence Régionale de Santé de la région Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées portant adoption du projet régional de santé de Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2005 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public CRA Midi-Pyrénées;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP CRA Midi-Pyrénées du 20 février 2013 adoptant la modification de la convention constitutive initiale ;

Considérant que les modifications de la convention constitutive sont conformes aux nouvelles dispositions introduites par la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 et de son décret d'application du 26 janvier 2012 relative aux groupements d'intérêt public.

DECIDE

Article 1^{er}: La convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé « GIP CRA Midi-Pyrénées », annexée à la présente décision, est approuvée.

Article 2: Le GIP CRA Midi-Pyrénées a pour objet de contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un syndrome autistique à tous les âges de la vie. Il met en œuvre des actions de diagnostic et d'évaluation, de conseils, d'aide, de soutien, d'information, de formation et de recherche auprès des familles et des professionnels de santé, de l'éducation, du secteur social et médico-social et de l'emploi.

Article 3: Les membres du GIP CRA Midi-Pyrénées sont :

- **Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse**,
Etablissement public de santé,
2, rue Vigerie 31 059 TOULOUSE Cedex 9
représenté par le directeur général ou son délégué ;
- **Le Centre Hospitalier Ariège Couserans**,
Etablissement public de santé,
Site de Rozès 09 190 SAINT LIZIER
représenté par le directeur ou son délégué ;
- **La Fondation Bon Sauveur d'Alby**
Etablissement de santé privé d'intérêt collectif et gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux
1, rue de Lavazière – 81 025 ALBI Cedex 9
représentée par le président ou son délégué ;
- **L'ADSEA 32**
Association Départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Gers
Gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux
3, rue Pierre Brossolette – 32 000 AUCH
représentée par le président ou son délégué ;
- **L'ARSEAA**
Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte
Gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux
7, chemin de Colasson - 31 081 TOULOUSE Cedex
représentée par le président ou son délégué ;
- **L'AGAPEI**
Association de gestion d'établissement et services pour personnes en situation de handicap
Gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux
24, boulevard Riquet - 31 015 TOULOUSE Cedex 6
représentée par le président ou son délégué ;
- **L'APAJH 81**
Association départementale pour adultes et jeunes handicapés du Tarn
Gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux
72, avenue de Gérone - 81 000 ALBI
représentée par le président ou son délégué ;
- **Association Sésame-Autisme Midi-Pyrénées**
Association de familles et d'usagers
Cariol-Tort – 31 380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

représentée par le président ou son délégataire ;

- **Université Paul Sabatier – Toulouse III**
118, route de Narbonne – 31 062 TOULOUSE Cedex 9
représentée par le président ou son délégataire ;

Article 4 : Le GIP CRA Midi-Pyrénées est une personne morale de droit public.

Article 5 : Son siège social est situé au CRA Midi-Pyrénées Hôpital La Grave, Place Lange TSA 60033, 31 059 Toulouse Cedex 9

Article 6 : La convention constitutive est conclue pour une période de dix ans.

Article 7 : Le groupement est constitué sans capital.

Article 8 : La comptabilité du Groupement est assurée selon les règles du droit privé conformément aux dispositions du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012.

Article 9 : La présente décision et la convention constitutive sont mises à disposition du public sous forme électronique sur le site internet du Groupement.

Article 11 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le

La Directrice Générale
de L'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées

4 - NOV. 2014


Monique CAVALIER